

L'ÉDITO

Béatrice Delvaux

ÉDITORIALISTE EN CHEF

M. LE PREMIER MINISTRE, VOUS DEVEZ FAIRE LA CLARTÉ

Deux questions précises se posent suite à la réunion du Conseil des ministres européens de l'Intérieur. Elles concernent la politique migratoire défendue par la Belgique.

1) Notre pays va-t-il adopter l'approche australienne en recourant aux « pushbacks », c'est-à-dire au refoulement des bateaux de migrants ?

2) Notre pays est-il, pour ce faire, favorable à trouver une manière de contourner l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme ?

Hier, c'est cette position que le secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration Theo Francken a défendue au Conseil de l'UE, revendiquant la nécessité de cette approche pour sauver l'Union européenne d'une crise, voire d'un anéantissement certain si on ne règle pas la situation actuelle. Est-ce la position belge ? Hier, dans l'entourage du gouvernement fédéral, on nuancait le propos de Theo Francken, et on s'inscrivait en faux contre la

lecture de ses déclarations impliquant la violation de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, que le Premier ministre considérait comme « sacré » en décembre dernier à la Chambre. Il ne pourrait donc pas être « contourné ». Cela n'enlève rien au trouble créé et fait mauvaise figure sur une position schizophrénique en apparence de notre pays, voire prometteuse de lourdes divisions. Personne ne nie la gravité de cette crise migratoire ni la difficulté de la gérer. Dans ces mêmes colonnes hier,

Personne ne nie la colère qui monte dans les opinions publiques

nous soulignons d'ailleurs, à l'instar du secrétaire d'Etat, son extrême dangerosité pour l'existence même de l'Union européenne, bien plus en soi qu'une éventuelle crise de la zone euro sur une base italienne. Personne ne nie l'échec de la politique européenne en ces matières depuis trois ans. Personne ne nie la colère et le ras-le-bol qui montent dans les opinions publiques, faisant basculer des gouvernements sur la base de la peur d'une invasion de migrants. Il revient par ailleurs aux hommes politiques d'en donner la juste mesure sans doper les chiffres pour s'attirer des votes. Deux écoles existent aujourd'hui sur la

direction à prendre. D'une part, les partisans d'une fermeture totale des frontières de l'Europe, avec la nécessité ensuite pour la migration de s'adapter à la donne définie. Ceux-ci plaident souvent pour la primauté de l'efficacité sur le respect des droits humains, estimant les conventions (de Genève, des Droits de l'homme) dépassées par la gravité de l'instant. D'autre part, ceux qui pensent que dresser des murs toujours plus haut n'empêchera jamais les migrants de vouloir

entrer sur les territoires visés, poussés par les guerres, la pauvreté et les dérèglements climatiques. Ceux-là estiment que l'action à mener doit combiner une gestion par des canaux migratoires légaux et sécurisés en même temps qu'une action plus décisive sur les causes la migration. Les propos de Theo Francken suscitent dès lors une interrogation légitime : dans lequel de ces deux « camps » se situe désormais notre pays et, plus précisément, avec quels pays la Belgique va-t-elle désormais voter lors des prochains Conseils européens ? L'Italie ? La Hongrie ? L'entourage du gouvernement fédéral et le MR ont manifesté hier leur intention de respecter l'article 3, cela au moment où la Belgique va être élue au Conseil de sécurité des Nations unies. Pourront-ils tenir cette position ?